Prêt d'honneur innovation

INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur innovation d'Initiative Plaine de l'Ain Côtière soutient la création d'entreprises innovantes. Il intervient en phase d'amorçage du projet. Il s'agit d'un prêt à taux 0, sans garantie personnelle.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles au prêt d'honneur les entreprises innovantes en phase de création pour lesquelles il est difficile d'avoir recours aux financements privés.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention du prêt d'honneur innovation varie selon le projet de l'entreprise. Toutefois le montant maximum d'un prêt d'honneur global (prêt d'honneur innovation + prêt d'honneur Initiative Plaine de l'Ain Côtière), ne peut dépasser 100 000€.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Plaine de l'Ain Côtière.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Créateur
  - Dirigeant

Organisme

INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE

- Pépinière d'entreprise PAMPA
  Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
  270 Allée des Lilas
  01150 SAINT-VULBAS
  Téléphone : 04 74 40 30 40
  Télécopie : 04 74 61 36 04
  E-mail : pac.initiative@gmail.com